

Compte-rendu

Séance du 23 novembre 2016

Le vingt-trois novembre deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, M. PINHO, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH, M MONNIER.

Etaient absents et excusés : M. SAUQUES (Pouvoir à Mme ROUTIER), Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, Mme BERTOLINI (Pouvoir à M. THOUIN), Mme MORIN, (Pouvoir à M. BIGOT), Mme HERVIEUX (Pouvoir à M. ROMAIN), Mme GAUDEMER (Pouvoir à M. GOURDEL).

Secrétaire de séance : M. LAURENT.

1°) RESSOURCES HUMAINES : MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION ET DE REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une démarche de prévention et de rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier auprès du Fonds National de Prévention et à percevoir la subvention allouée par ce fonds, de donner délégation au Maire pour signer le document unique et tous les documents afférents et d'autoriser le Maire à passer une convention avec le Centre de gestion de l'Orne pour une prestation d'accompagnement à la réalisation du document unique.

2°) EAU PLUVIALE ET ASSAINISSEMENT : INTEGRATION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES DANS L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence « gestion des eaux pluviales » dans la compétence « assainissement collectif » qui l'accepte et d'inscrire désormais toutes les dépenses et recettes liées à la gestion des eaux pluviales dans le budget annexe « Assainissement Collectif ».

3°) INTERCOMMUNALITE : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CDC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 6 abstentions, décide de participer à hauteur de 20% du coût hors taxes des travaux de voirie en enrobé réalisés par la communauté de communes du Pays du camembert sur le territoire communal, de verser la participation communale, sous forme de fonds de concours, sur la base d'un état détaillé des travaux de voirie réalisés sur le territoire et d'inscrire les crédits afférents à cette participation sur le budget communal.

4°) SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : ADOPTION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement d'attribution de subvention annexé à la présente délibération ainsi que les formulaires de demande de subvention et de charger Monsieur le Maire à communiquer aux associations locales les nouvelles dispositions afférentes aux subventions communales.

5°) MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE REBMANN A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE VIMOUTIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la mise à disposition de l'espace d'hébergement collectif Rebmann pour les besoins des formations de la MFR de Vimoutiers de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2016 et pour l'année scolaire 2016-2017, les tarifs de cette mise à disposition au bénéfice de la MFR de Vimoutiers comme suit :

Salle de cours	16,30 € /jour
	289 € /mois

Couchage	11,00 € /nuit
Cuisine	20,00 € /jour

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette mise à disposition.

6°) FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Budget Général :

Dépenses de fonctionnement	BP 2016	Modifications	BP + DM 2016
022 - Dépenses imprévues	20 317,00 €	- 4 600,00 €	15 717,00 €
023 - Virement à la section investissement	372 629,25 €	4 600,00 €	377 229,25 €
TOTAL	392 946,25 €	0 €	392 946,25 €

Dépenses d'investissement	BP 2016	Modifications	BP + DM 2016
0750 - Cimetière	25 000,00 €	30 000,00 €	55 000,00 €
0230 - Orgue de l'église Notre Dame	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	26 400,00 €	- 26 400,00 €	- €
TOTAL	51 400,00 €	4 600,00 €	56 000,00 €

Recettes d'investissement	BP 2016	Modifications	BP + DM 2016
021 - virement de la section de fonctionnement	372 629,25 €	4 600,00 €	377 229,25 €

Budget Ateliers relais :

Dépenses de fonctionnement	BP 2016	Modifications	BP+DM2016
67 - Charges exceptionnelles	28 001,41 €	1 900,00€	29 901,41 €

Recettes de fonctionnement	BP 2016	Modifications	BP + DM 2016
042 - Opération d'ordres de transfert entre sections		1 900,00 €	1 900,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2016	Modifications	BP + DM 2016
0065 - Opération Atelier Vimathermique	124 665,60 €	-1 900,00 €	122 765,60 €
040 - Opération d'ordres de transfert entre sections		1 900,00 €	1 900,00 €

7°) FINANCES : SORTIE DES ECRITURES D'INVENTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régulariser les écritures comptables de cessions antérieures non réalisées sur le budget annexe « Ateliers relais », d'autoriser le comptable public à débiter le compte 1068 à hauteur du montant disponible et de charger Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces écritures de régularisations.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 00

En application de l'article L.2131 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein de droit à dater de sa publication ou « affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.